

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

Le : 23 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2024

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Brigitte SIMONNEAU, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Muriel COTTIER, Monsieur David FRETILLE, Monsieur David BARLET, Monsieur Michel BAUDU, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur Cyrille CHAUVET, Monsieur Lakdhar ABED, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Arnaud BOUHIER, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Guy DESVILLES, Madame RESTOUEIX Chloé, Madame Déborah CORNILLOT, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE ;

PROCURATIONS : Monsieur Patrice CHAUVET à Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Elodie HAMELIN à Monsieur François POIRSON, Monsieur Ludovic DELHOUME à Monsieur Michel BAUDU, Monsieur Jacques MIGOZZI à Madame Sylvie DEBIAIS

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Stéphane CARILLON,

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Effectif légal : 27

*Nombre de
Conseillers en
exercice : 27*

Votants : 26

Présents : 22

Délibération n°2024-05-07 Recrutement pour le service entretien et intervenant dans le cadre du Parcours Emploi Compétences

Rappel est fait aux membres du Conseil Municipal que :

- depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

- la mise en œuvre du PEC repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

- notre Commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider des demandeurs d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif PEC, une personne en Contrat Unique d'insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI – CAE) pourrait à nouveau être recrutée à partir de l'année en cours au sein de la Commune pour exercer des fonctions au sein du service entretien.

Cette proposition intervient du fait que la collectivité est actuellement dans l'attente d'une réponse de demande de renouvellement, à compter du 1^{er} juin 2024, d'un agent du service entretien en contrat CAE-CUI.

Si, malheureusement, la réponse s'avérait négative, il serait judicieux de réitérer l'engagement de la collectivité dans le cadre du dispositif PEC pour un emploi au sein de ce même service.

La collectivité bénéficierait, pour ce contrat de droit privé, d'une aide mensuelle à l'insertion professionnelle versée par l'État, éventuellement cofinancée par le Département. Le taux de prise en charge est fixé par arrêté du Préfet de Région.

➡ Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- Le recrutement éventuel d'un agent en CUI - CAE pour les fonctions liées à l'entretien des locaux à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires à partir de de l'année 2024 et ce, pour une durée maximale de 12 mois avec renouvellements possibles.

➡ Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'adopter la proposition exposée ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce recrutement
- d'inscrire au budget principal en cours les crédits correspondants, chapitre 012.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
Pour copie conforme le 24 mai 2024.
Affiché / Notifié le 24 avril 2024
Certifié exécutoire le 24 avril 2024
LE MAIRE,
NADINE BURGAUD

